



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1780

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1780 intitulé :

Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels pour les travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 6 005 000 \$ à ces fins

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 16 septembre 2019.

QUE le règlement a été approuvé le 21 octobre 2019 conformément à la loi pour un montant de 6 005 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca